

France 2030 « Première Usine »

LES OBJECTIFS

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030, l'appel à projets « Première usine » vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles, ou PME innovantes.

QUELS PROJETS ATTENDUS?

Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des startups.

Le projet doit consister en une première industrialisation qui peut se traduire par :

- O Une première unité de production industrielle de la part du porteur du projet,
- Une implantation d'unité de production industrielle portée par une PME exerçant déjà une activité industrielle,
- O Une installation d'une ligne pilote,
- Une installation d'une ligne pilote ou de production chez un tiers (ex CDMO) pour la production d'un produit innovant,
- O Une extension technologique d'un 1er site de production existant,
- Une plateforme industrielle mutualisée.

Les projets doivent être portés par une entreprise unique. Les projets auront une durée indicative comprise entre 12 et 48 mois.

Les projets doivent présenter une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 5 millions d'euros.

Source : Bpifrance





BENEFICIAIRES

Startup, PME, ETI (sous conditions)



Subventions (60%)

Avances récupérables (40%)





Relèves intermédiaires : 14/01/2025, 15/04/2025, 09/09/2025 à 12h

Clôture le 15/12/2026 à 12h









35

Ans d'expérience 1400

Experts à travers le

14

Pays en Europe & Amérique du Nord **FURTHER TOGETHER**